

QUALIFICATION CHANTIER

En application de l'arrêté du 24 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 1er décembre 2015, les pouvoirs publics ont lancé une expérimentation de qualification chantier par chantier pour les travaux de rénovation énergétique bénéficiant d'aides. Pour constituer votre dossier "QUALIFICATION CHANTIER", veuillez fournir les pièces administratives ci-dessous :

PREUVES JURIDIQUES

Extrait Kbis et/ou inscription à la chambre des métiers, de moins de 3 mois



Immatriculation INSEE : SIRET et Code NACE



SITUATION SOCIALE & FISCALE

Si salarié(s) joindre une attestation URSSAF, de moins de 3 mois



Attestation Caisse de Congés Payés, de moins de 3 mois



Si pas de salarié joindre une attestation SSI, de moins de 3 mois



ATTESTATION D'ASSURANCES

Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité



Attestation d'assurance responsabilité décennale en cours de validité



DEVIS DETAILLE AVEC LES MENTIONS LEGALES SIGNE PAR LE CLIENT



 **SI CHANTIER ENR : JUSTIFICATIF DE FORMATION POUR LES CATEGORIES 2 A 6**

En application de l'article 1er du décret du 16 juillet 2014, formation initiale qualifiante et/ou diplômante ou formation spécifique avec un contrôle de connaissances sur le volet théorique et le volet pratique, agréée par les pouvoirs publics.